

PREAVIS MUNICIPAL n° 4/2026

RAPPORT DE GESTION 2025

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	4
0. ADMINISTRATION GENERALE	5
01200 MUNICIPALITÉ	5
02100 ADMINISTRATION DES FINANCES ET DES CONTRIBUTIONS.....	6
02200 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	7
02210 CONTRÔLE DES HABITANTS.....	11
1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE.....	14
11100 SÉCURITÉ PUBLIQUE	14
14000 AFFAIRES JURIDIQUES	16
15000 SERVICE DU FEU.....	16
16000 DÉFENSE CIVILE	16
2. FORMATION	17
21920 ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU JORAT	17
21990 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)	17
21800 STRUCTURES D'ACCUEILS DE JOUR	18
3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS	18
32900 SOCIÉTÉS LOCALES.....	18
34100 SPORTS ET LOISIRS	19
35000 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES.....	21
4. SANTE PUBLIQUE	22
43200 PRÉVENTIONS.....	22
5. COHESION SOCIALE.....	23
53100 CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR) / AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS).....	23
6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	23
61400 CIRCULATION ROUTIÈRE.....	23
61500 ROUTES COMMUNALES	24
62100 TRANSPORTS PUBLICS.....	25
64000 TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	25
7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25
71000 APPROVISIONNEMENT EN EAU	25
72000 TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	28
73000 GESTION DES DÉCHETS.....	29
74100 AMÉNAGEMENT ET COURS D'EAU	31
75000 PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER.....	32
76000 PROTECTION DE L'AIR ET DU CLIMAT.....	33
77100 CIMETIÈRE	34
79000 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS	34
8. ECONOMIE PUBLIQUE	35
82000 SYLVICULTURE	35
84000 TOURISME.....	36
87900 COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE.....	36

9. FINANCES ET IMPOTS.....	36
<i>96300 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER.....</i>	<i>36</i>
10. CONCLUSIONS	38

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 c), état au 1^{er} juillet 2013,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil général (art. 85),

la Municipalité vous présente ci-après le rapport de gestion de la commune durant l'année 2025.

Considérations générales

En 2025, Montpreveyres a avancé d'un pas déterminé, en conciliant proximité avec les habitantes et habitants, gestion courante et préparation de l'avenir. La Municipalité partage par ce rapport ce qui a été décidé au fil de l'année : des améliorations concrètes, des chantiers structurants et de petites attentions qui font la différence au quotidien.

Ce rapport ne vise pas l'exhaustivité juridique des décisions – déjà consignée dans les extraits officiels – mais propose une lecture fluide des grands thèmes qui ont animé la commune. Chaque volet met en lumière l'intention : soigner notre cadre de vie, faciliter les démarches, soutenir la vie locale et renforcer nos infrastructures.

L'ordre des chapitres est directement lié avec la nouvelle implémentation du plan comptable MCH2, laquelle offre une lecture claire et une meilleure compréhension des comptes relatifs à l'exercice en cours.

Faits marquants 2025

- Supervision des ressources humaines avec des engagements, remplacements et réorganisations internes
- Modernisation des outils informatiques et services à la population, optimisation des procédures interne et des processus d'accueil des citoyens·nes
- Avancées tangibles sur le réseau d'eau (Rue du Village, La Mellette, Croix-Neuve) en coordination avec la Ville de Pully et l'Association intercommunale des eaux du Jorat.
- Déploiement des zones 30 km/h et ajustements de la signalisation.
- Dynamisme culturel et associatif (Festival La Bouêlée, Théâtre l'Ouvre-Boîte), place de jeux repensée et mini-stade de sport sécurisé.
- Gestion responsable de l'environnement (qualité de l'eau, tri des déchets, biodiversité) et transparence de l'information publique
- Police des constructions (villas, immeubles, rénovations patrimoniales)
- Collaborations intercommunales renforcées (AIEJ, ASIJ, SGRZA, etc.).

La Municipalité exprime ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui, tout au long de l'année, fournissent un service de qualité aux citoyennes et citoyens et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, assurent une aide complémentaire.

Elle remercie également le Conseil général, son bureau, ses commissions, qui par leur soutien, leur engagement et leur collaboration ont pris part aux différents préavis qui leur étaient présentés et ont assuré par leur présence et leur travail le bon déroulement des votations soumises au peuple en 2025.

Surtout, merci aux habitantes et habitants de Montpreveyres pour leur confiance et leurs retours, qui inspirent et orientent les actions au quotidien.

0. ADMINISTRATION GENERALE

01200 Municipalité

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (articles 81 alinéa 1), la durée de la législature est de 5 ans ; elle s'étend du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Répartition des dicastères pour la législature 2021-2026



Philippe Thévoz - Syndic

- Administration générale
- Finances
- Routes et mobilités
- Domaines et forêts
- Durabilité
- Sport



Carol Gachet – Vice-syndic

- Police des constructions
- Urbanisme
- Communication



Claude Küng - Municipal

- Défense contre l'incendie
- Service des eaux et épuration
- Police, police sanitaire



Jonathan Pichonnat – Municipal (dès le 24 février 2025)

- Cohésion sociale
- Espaces publics
- Culture
- Informatique
- Activités de jeunesse, associatives



David Mellioret - Municipal

- Patrimoine immobilier
- Ressources humaines
- Ecoles primaires et secondaires
- Accueil de l'enfance
- Communautés religieuses

Election complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de Mathieu Villet, conseiller municipal, au 31 janvier 2025, et, conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques et de son règlement d'application, il a été constaté qu'un seul candidat se présentait pour repourvoir le siège vacant. Par conséquent, est élu tacitement au 24 février 2025, Jonathan Pichonnat, date à laquelle il entre en fonction pour la fin de la législature 2021-2026.

Séances

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a tenu 43 séances ordinaires, ce qui représente 115 heures environ. De plus, les municipaux ont consacré environ 1'729 heures (1'805 en 2024) à des séances de chantiers, d'études, d'information, d'assemblées diverses.

Aussi, elle a organisé 2 séances de réflexion permettant de traiter et d'avancer sur des dossiers et projets importants de la législature. Ces séances permettent aussi et surtout de faire le point par rapport aux objectifs posés en début de législature et d'avoir une vision de l'impact global des différents projets sur la commune.

Visite de contrôle des communes du district par le Préfet

M. Eric Alber, le Préfet nouvellement nommé au sein du district de Lavaux-Oron, a effectué sa première visite annuelle laquelle a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des communes et que toutes les obligations et tâches qui leur sont attribuées par la loi sur les communes sont effectuées dans les règles.

A cette occasion, il rencontre la secrétaire municipale, la boursière communale, la préposée au contrôle des habitants, la Présidente et la secrétaire du Conseil général, ainsi que la Municipalité incorpore. La visite s'est déroulée le 20 novembre et tout était parfaitement en ordre. Deux communes sont visitées le même jour, ce qui permet des échanges fructueux lors du repas qui est organisé en fin de journée. Cette année, la Municipalité a été reçue par la commune de Belmont s/Lausanne.

Services généraux

02100 Administration des finances et des contributions

Relations avec le Conseil général

Les activités de la Municipalité et de l'administration communale s'illustrent également au travers des préavis déposés durant l'exercice sous contrôle et soumis lors des séances du Conseil général.

Assemblée du 27 mars 2025, le Conseil général a adopté

- Le préavis municipal n°1/2025 – Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions
- Le préavis municipal n°2/2025 – Demande de crédit d'investissement de CHF 73'000.- TTC pour l'assainissement du réseau d'égouts du secteur « ouest » du village – Etape 2 – Finalisation
- Le préavis municipal n°3/2025 – Demande de crédit d'étude de CHF 34'000.- pour :
Rue du Village : le remplacement de la conduite d'eau et le gainage des collecteurs d'eaux usées
Bas du chemin de la Chérard : la réfection des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
- Préavis n°4/2025 – Règlement du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable abrogeant celui qui a été adopté par le Conseil général le 10 octobre 2024

Assemblée du 19 juin 2025, le Conseil général a adopté

- Préavis n°5/2025 – Le rapport de gestion 2024
- Préavis n°6/2025 – Les comptes 2024

Assemblée extraordinaire du 27 août 2025, le Conseil général a adopté

- Préavis n°7/2025 – La demande de crédit d'exécution de CHF 1'300'000.- pour
Rue du Village : le remplacement de la conduite d'eau et le gainage des collecteurs d'eaux usées
Bas du chemin de la Chérard : la réfection des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires

Assemblée du 2 octobre 2025, le Conseil général a adopté

- Préavis n°8/2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Assemblée du 11 décembre 2025, le Conseil général a adopté

- Préavis n° 9/2025 – Demande de crédit de CHF 20'000.- relatif à l'introduction de la gestion électronique des documents (GED) et renouvellement des infrastructures informatiques en partenariat avec les communes de Jorat-Mézières et Servion
- Préavis n°10/2025 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 11'500.- TTC pour la réfection du sol de l'emplacement dédié aux déchets compostables du site de la déchetterie
- Préavis n°11/2025 – Budget 2026

Votations/Élections

09.02.2025 Votation fédérale (1 objet)

1. Initiative populaire du 21 février 2023 «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)».

28.09.2025 Votation fédérale (2 objets)

1. Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
2. Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

Votation cantonale (3 objets)

1. Initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite «Initiative Sauvons le Mormont» et son contre-projet
2. Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales
3. Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers.

30.11.2025 Votation fédérale (2 objets)

1. Initiative populaire «Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen)»
2. Initiative populaire «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)».

Votation cantonale (3 objets)

1. Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous·tes les Vaudois·es, y compris les Vaudois·es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats
2. Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 79d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques
3. Initiative populaire «Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici».

02200 Administration générale

L'année 2025 a été marquée par diverses actions administratives, incluant la mise à jour des outils informatiques, la modernisation des procédures internes, ainsi que l'optimisation des processus d'accueil des citoyens. La Municipalité a également supervisé les ressources humaines, avec des engagements, remplacements et réorganisations internes.

Côté outils, la commune a consolidé ses pratiques numériques (gestion des séances, prestations d'administration en ligne) pour offrir des services plus fluides, tout en renforçant la sécurité et la confidentialité des données.

Le service de l'administration générale est présenté en détail dans les chapitres qui suivent :

- Le secrétariat municipal et l'administration générale
- Le Contrôle des habitants
- Les Ressources humaines
- L'informatique et communications

Secrétariat municipal

Véritable centre névralgique entre la Municipalité et les différentes directions, le secrétariat municipal assure la transmission, la coordination et le suivi des dossiers de la Municipalité et de tous les courriers qui lui sont adressés. Il chapeaute également les demandes de manifestations, organise les civilités, est en charge notamment de la communication institutionnelle, des archives, des demandes et auditions de naturalisations, ainsi que les relations avec le Conseil général dans la préparation des séances et, en particulier lors des votations/élections. Le secrétariat municipal participe activement à la préparation des séances de Municipalité, à la tenue du procès-verbal et à la transmission des décisions et de leur suivi. Il veille à ce que les objets mis à l'ordre du jour des séances de la Municipalité comportent toutes les informations nécessaires à la prise de décision et

que les enjeux soient explicités, ainsi que les risques et les résistances éventuelles. Le secrétariat municipal doit également être attentif au respect des bases légales et des procédures à respecter.

Naturalisations

Octroi de la bourgeoisie de Montpreveyres

Pour rappel, les demandes de naturalisation ordinaires sont traitées par la Commune, alors que les demandes de naturalisation facilitée sont traitées par la Confédération.

Cette année, le Service de la Population du Canton de Vaud a transmis des dossiers au secrétariat municipal pour traitement, sachant qu'un dossier peut rassembler plusieurs membres d'une famille et se dérouler à cheval sur 2 années.

- 1 audition a été tenue par une délégation municipale, ce qui représente 1 adulte
- 1 test sous forme de QCM a été réalisé pour évaluer les connaissances générales de la Suisse, du Canton de Vaud et de la Commune
- 1 adulte a obtenu la nationalité suisse avec Bourgeoisie de Montpreveyres

Archives communales

Le traitement des documents destinés aux archives s'est poursuivi avec un prestataire externe qui intervient sur les documents produits ou reçus depuis les années 2000 jusqu'à aujourd'hui. Ces documents représentent des « arriérés d'archives », c'est-à-dire des documents conservés au fil des années sans qu'ils aient été traités de manière particulière. Cette phase consiste à déterminer le sort final des documents au terme de leur durée d'utilité administrative et légale. Les documents sont soit éliminés, soit conservés de manière définitive pour constituer les archives communales. Un planning annuel permet la mise à niveau des documents encore à traiter. Cette année au vu du peu d'éléments à archiver, l'archiviste mandatée n'est pas intervenue.

Evènements

Terreau à gogo

la Municipalité a pu réitérer et faire bénéficier gratuitement à la population de compost de bonne qualité, ce au moment des plantations printanières. Le verre de l'amitié était offert à cette occasion le 3 mai, il suffisait de venir avec ses propres contenants et les 7 m³ de compost ont très rapidement trouvé preneurs.

Fibre optique – Séance d'information

Une séance d'information s'est tenue le 21 mai 2025 en la grande salle pour informer du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises

Tandis que le délégué, à savoir le Syndic, a participé à l'assemblée générale qui s'est tenue le 7 juin 2025 à Champagne, une délégation municipale, accompagnée des employés-es de la commune, s'est jointe aux visites et au repas organisés lors de la « Journée des communes vaudoises ».



1^{er} août

Les Municipalités de Servion et Montpreveyres ont invité la population à célébrer la fête nationale sur la Place des 2 Tilleuls, à Les Cullayes. Les festivités ont débuté le 31 juillet, avec une soirée dédiée au cinéma en plein air.

Le lendemain, la fête s'est poursuivie avec de nombreuses animations pour tous les âges. En fin de journée, la Jeunesse de Montpreveyres – Les Cullayes a donné le coup d'envoi des danses, avant que les Communes offrent le verre de l'amitié accompagné de saucisses grillées. La partie officielle est venue ensuite marquer le cœur de la célébration, avec le discours



traditionnel et l'Hymne national. La soirée s'est conclue par le cortège des enfants, suivi du feu de joie, puis d'un spectacle mêlant lumière et flammes. Une restauration variée a été proposée tout au long de la journée, permettant à chacun de profiter pleinement de ces moments festifs.

Organisée conjointement par la Jeunesse et les Municipalités, cette fête s'est vue chaleureuse et conviviale. Familles, amis et habitants de la région ont partagé ensemble ces deux belles journées.

Accueil des nouveaux habitants·es, jeunes citoyens·nes et naturalisé·e·s

Dans le cadre du Festival « La Bouêlée », qui s'est déroulé à la place de jeux, la Municipalité a accueilli le 22 août, une quinzaine de nouveaux habitants·es autour d'un verre de l'amitié et d'une petite agape sous la cantine de la manifestation.



Martelage

Les membres de la Municipalité, accompagnés des employés de l'administration et de la voirie, sous la direction de M. Marc Rod, garde forestier, ont participé le 1^{er} juillet au traditionnel marquage des arbres à couper (martelage) dans les forêts communales.

Tir des Municipalités

Une délégation municipale a représenté la Municipalité à la 33^{ème} édition du Tir des Municipalités qui s'est déroulée le 27 septembre organisé par la Commune de Jorat-Mézières.

Exposition des artistes du Jorat – 26 septembre à Mézières

Sous la direction de Pro Senectute et dans le cadre de l'Action communautaire Séniors du Jorat, l'exposition a accueilli un nombreux public.



Broche du Conseil général

Le 4 octobre 2025, la Municipalité a invité les membres du Conseil général à partager un moment de convivialité autour d'une broche au refuge situé sur la commune de Peney-le-Jorat.



Soirée de l'Avent

Une délégation municipale a accueilli le 4 décembre une vingtaine de personnes à la future ginguette dit « l'abri Cottier » située sur la place de jeux. De belles rencontres autour d'une bonne soupe aux légumes servie par les sbires de l'administration.



Equipe prête pour accueillir les séniors

La Rencontre des séniors s'est tenue le 6 décembre 2025 comme de coutume à la Salle du Tilleul. Un accordéoniste a animé le repas par des musiques populaires.



Visite annuelle à la veille des fêtes de fin d'année

Une délégation municipale s'est rendue le 24 décembre 2025 auprès des personnes seules de +70 ans afin de leur apporter les meilleurs vœux de la Municipalité avec une petite attention gustative.

Permanences Conseil-Construction

Durant l'année 2025, la Municipalité a organisé 3 permanences de conseil-construction qui permettent à tous résidents·es de venir soumettre un projet ou une question relative à la transformation, construction, réalisation d'un projet du cabanon de jardin à la transformation d'un bâtiment.

M. Julien Ehrbar de ABA partenaires et Carol Gachet municipale, reçoivent les personnes inscrites pour une durée d'une demi-heure environ et répondent au mieux à leurs questions. Il ne s'agit pas là de remplacer le travail d'un architecte mais d'avoir un premier avis sur ce qui est réalisable ou non suivant la zone/parcelle/objet et d'être informés·es sur les procédures à suivre.

Ces permanences se sont penchées sur une dizaine d'objets et les remerciements reçus en retour dénotent de l'utilité et de la qualité de cette prestation offerte à la population.

Informatique

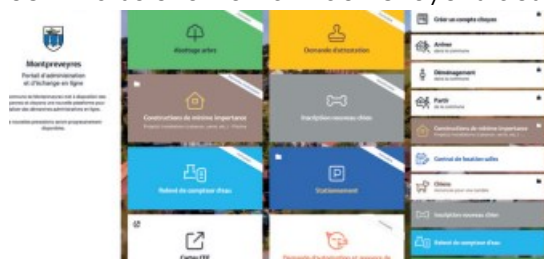
A noter que cette année, l'administration s'est dotée d'un guichet virtuel, facilitant grandement l'accès aux informations et les démarches administratives. Elle a consolidé ses pratiques numériques pour offrir des services plus fluides, tout en renforçant la sécurité et la confidentialité des données.



eDeménagementCH – Prestations de déménagement par voie électronique, sous l'impulsion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, de l'Association vaudoise des contrôles des habitants, permettant l'inscription et le traitement des demandes de déménagement auprès des autorités vaudoises et suisses par voie électronique.

e-Admin - Guichet virtuel – La solution offrant aux citoyens des prestations en ligne sans les contraintes d'horaires propres à tout guichet physique, outil développé afin de répondre à cette demande et qui offre un portail communal tout-en-un avec un compte citoyen intégré, connectable.

L'hébergement « mail » reste chez Infomaniak.ch, tandis que l'hébergement du site communal est chez la société Webforge à Lausanne. Le secrétariat de l'administration communale met à jour et alimente régulièrement le contenu.



Communications

La communication destinées aux administré·e·s est diffusée par différents canaux

- Site internet et services en ligne de l'administration www.montpreveyres.ch.
- Pilier public

Les informations officielles telles que mises à l'enquête publique, convocations des associations à laquelle la commune est représentée, arrêtés de convocation (droits politiques) sont affichés.

- La presse : « Le Courrier », la Feuille des Avis Officiels (FAO), pour les mises à l'enquête en matière de la police des constructions, les convocations du Conseil général.

- Le périodique de la Commune de Montpreveyres

La Municipalité tient à poursuivre son effort de communication par la diffusion du « Chant du Rossignol », que ce soit la version « périodique » ou « recto-verso », diffusé par courrier postal. Le périodique et les "tous-ménages" permettent d'informer les habitant·e·s aussi bien sur les chantiers en cours, que sur les nouveautés en matière de fonctionnement ou directives communales, que sur les événements ou festivités à venir, qu'elles soient organisées par la Municipalité ou par les sociétés locales. Cette année, la Municipalité a publié « Le Chant du Rossignol », sous la forme de deux périodiques (4-5 feuilles) ou parfois d'un « tout ménage » (recto-verso). Elle tend toutefois à renforcer sa visibilité sur son site internet, et par le biais des réseaux tels que l'application « localcities » (gratuite pour les communes) et la page Facebook « officielle » de la Municipalité.



- La page Facebook de la commune de Montpreveyres

- La page communale dans l'application Localcities qui informe :

- des notifications urgentes telles que rupture de conduite, avis de travaux, disparitions, etc.
- des manifestations,
- et toutes autres informations liées à la vie du village.



- Une brochure présentant notre village a été élaborée à l'interne et distribuée à tous les administré·e·s. Ce document, destiné également aux nouveaux habitant·e·s, rassemble l'ensemble des informations utiles concernant la commune. Cette publication a rencontré un accueil très favorable de la part des Rossignols.



02210 Contrôle des habitants

Les missions et préoccupations principales du bureau du contrôle des habitants et police des étrangers sont la satisfaction des habitant·e·s. Ce service offre un accueil, des réponses, une écoute ainsi qu'un suivi des demandes.

Tâches principales du service :

- Accueil
- Cartes journalières dégriffées commune. renseignements à la population
- Gestion des arrivées, départs et changements d'adresse des habitants
- Traitement des naissances dans la commune
- Traitement des demandes de cartes d'identité
- Délivrance de divers documents (attestations de résidence, départ, certificat de vie, etc.)
- Tenue du registre civique
- Gestion des personnes inscrites en résidence secondaire
- Tenue du registre des chiens
- Gestion des divers permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère
- Contrôle des signatures pour les initiatives et les référendums
- Gestion des demandes de renseignements de tiers

Structure de la population

Selon le registre communal, le nombre d'habitant·e·s s'élève à 677. Selon Statistique Vaud, le nombre d'habitant·e·s est de 670 au 31 décembre 2025. Cette différence s'explique par le fait que ce nombre comprend uniquement la « population résidante permanente », c'est-à-dire la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins 12 mois, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins 12 mois.

Le mouvement de la population est de 79 personnes parties et de 89 personnes arrivées dans la commune.

Année	Population Suisse	Population étrangère	Total
2015	497	131	628
2016	490	131	621
2017	499	149	648
2018	488	155	643
2019	501	156	657
2020	498	155	653
2021	518	144	662
2022	526	136	662
2023	503	129	632
2024	496	157	653
2025	501	169	670

Traitement des mutations

Le bureau du contrôle des habitants et police des étrangers enregistre les données des habitants et toutes les mutations (changement d'état civil, naissance, etc.) conformément à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres et à la loi cantonale. Dans le cadre de la transmission des données au registre cantonal des personnes, il doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tenir à jour son registre informatique des habitants.

Types de mutations traitées

Activités	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Demandes de carte identité	13	7	9	22	24	16	13	25	32	23
Etrangers, renouvellements de permis, mutations	98	123	156	96	92	93	86	124	125	77
Naissances	7	3	8	10	9	9	10	2	9	8
Décès	2	8	3	4	2	3	1	5	-	2
Mutations état civil	7	26	23	9	10	14	13	13	13	9

Registre des bâtiments, logements et habitants

Les travaux de mise à jour ont régulièrement été effectués par la préposée du contrôle des habitants. Le Registre cantonal des bâtiments (RCB) répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements du canton de Vaud. Ces données sont utilisées par divers services communaux, cantonaux et fédéraux. La commune recense

- 285 bâtiments
- 302 entrées de bâtiments
- 348 logements
- 19 localisations de rue

A titre d'information, 7 logements sont dits « vacants » au 31 décembre 2025.

Registre des chiens

Le bureau tient à jour le registre communal des chiens et renseigne, si nécessaire, la banque de données fédérale, appelée AMICUS. Une fois par année, il transmet l'information à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal et cantonal. Diverses tâches sont liées à la gestion des chiens, à savoir :

Transmission de renseignements ;

- Attribution d'un identifiant AMICUS au détenteur ;
- Mise à jour de la base fédérale AMICUS ;
- gestion des inscriptions, décès, changements de propriétaires ;
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt ;
- Recensement annuel.

Le nombre de chiens inscrits au 31 décembre 2025 sur le territoire communal est de 56, ce qui reste stable par rapport à l'année dernière.

Contrôle de signatures (initiatives et référendums)

Dans le cadre du registre civique, le contrôle des habitants se charge de contrôler les listes d'initiatives et de référendums reçues des différents comités.

Le contrôle se fait manuellement et la qualité d'électeur doit être vérifiée. Un courrier récapitulatif est ensuite envoyé au comité avec les listes, attestant que les signataires disposent du droit de vote et qu'ils exercent leurs droits politiques dans la commune.

En 2025, le bureau a contrôlé 228 signataires pour 14 initiatives et référendums différents, contre 264 signataires pour 19 initiatives et référendums en 2024, ce qui reflète une mobilisation citoyenne plus ou moins élevée selon les sujets.

Registre civique

L'Office de la population s'assure que le registre civique contienne toutes les personnes ayant le droit de vote afin d'assurer le bon déroulement des scrutins lors de votations/élections. Il communique régulièrement avec les autres communes pour éviter les doublons et ainsi assurer la réception du matériel de vote à l'électeur rive.

Ressources humaines

Administration communale

Au cours de l'année, l'administration a su s'adapter afin de maintenir disponibilité et efficacité. Les équipes ont réorganisé plusieurs postes, augmentation du taux d'activité de la secrétaire administrative, engagement d'une stagiaire et poursuivi la modernisation des processus internes. L'objectif est resté inchangé : faciliter les démarches des habitantes et habitants tout en assurant leur fiabilité.

Service de voirie

Par suite de l'accident cardio-vasculaire d'un de nos employés, et confrontée par d'importants mouvements de personnel en 2025, la Municipalité entend ramener de la stabilité au sein de ses services, en renforçant le soutien aux employés·es afin de bâtir une organisation capable de fonctionner de manière autonome et d'assurer pleinement ses missions.

Réalisations principales

- Gestion et suivi des heures du personnel
- Gestion courante de l'administration du personnel (contrats, attestations, certificats de travail, déclarations accidents, etc.)
- Gestion de recrutement au service de la voirie
- Soutien et accompagnements hebdomadaires des employé·es au service de la voirie
- Gestion des conflits
- Suivi, benchmark de la grille salariale
- Participation à des séances de travail entre paires, réflexion / mise en place et suivi de projets
- Séance au personnel sur des sujets les concernant
- Communications au personnel

Traitement du personnel

Les salaires des employés communaux sont augmentés conformément au règlement du personnel communal entré en vigueur le 19 octobre 2020. Leur salaire a été indexé à 1.5 %, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de novembre 2024.

Statistiques du personnel au 31 décembre

Equivalents Plein Temps (EPT)

Personnel communal	EPT	
	2024	2025
Greffe municipal	0.9	0.9
Secrétaire administrative	0.2	0.3
Préposée au contrôle des habitants	0.2	0.2
Bourse	0.5	0.5
Employés Service de voirie	1.8	2.0
Auxiliaires Service de voirie	0.3	0.4
Employé RLVCR	0.02	0.02
Total EPT	3,92	4.32

1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

11100 Sécurité publique



La police cantonale - gendarmerie - a procédé cette année à des contrôles radar à la route A l'Allamand et à la Rue du Village.

La commune collabore avec le poste de gendarmerie d'Oron-la-Ville. Cette année, la police cantonale vaudoise a procédé à 105 interventions sur le territoire communal.

Police administrative

Plaintes et rapports de dénonciation

Cette année aucune plainte pénale n'a été déposée au poste de gendarmerie à Oron.

Stationnement

- 33 avis d'infraction ont été dressés pour infractions à l'article 20 du règlement d'application de la loi sur la circulation routière (RLVCR).

Utilisation du domaine public

- 1 ordonnance pénale a été établie pour infraction à la défense publique par constat

Ordre public

- 1 bulletin d'amende d'ordre a été établi au contrevenant des dispositions du droit communal (selon la loi sur les amendes d'ordre communales LAOC, règlement de police).

Manifestations

La Municipalité a délivré les autorisations pour les manifestations suivantes :

- Le 10 mai – Portes ouvertes à la Brasserie des Randonneurs
- les 22 et 23 août pour le Festival « La Bouêlée », organisée par l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres
- le 6 septembre pour la « Soirée pizza » organisée par l'Union des sociétés locales (USL)
- les 17 et 18 octobre pour la fabrication du vin cuit, organisée par la société les Vingt cuits
- le 1er décembre pour la fenêtrée de l'Avent, organisée par la Brasserie des randonneurs

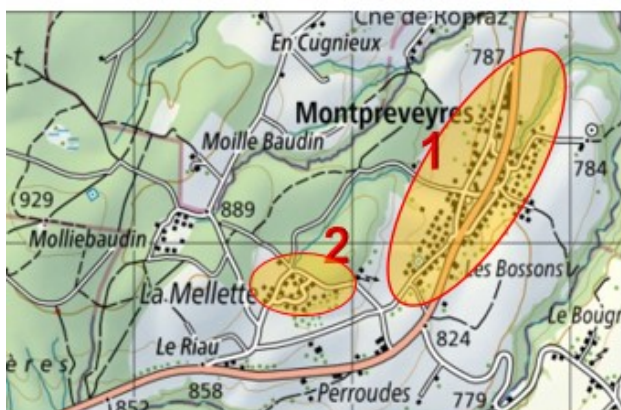
Permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

La Municipalité a délivré le permis temporaire

- à l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres pour son festival « La Bouêlée »
- à l'Union des sociétés locales (USL) pour la « Soirée pizza »
- à la Société « Les Vingt cuits » pour la fabrication du vin cuit
- à la Brasserie des randonneurs pour la fenêtrée de l'Avent.

11200 Sécurité routière

Mise en place de zones 30 km/h au village et à "La Mellette" ainsi que la création de places de stationnement



En son assemblée du 12 décembre 2024, le Conseil général a accepté la mise en place de zones 30 km/h au sein du quartier de « La Mellette » et au sein du village.

Les différents aménagements réalisés aux cours des dix dernières années facilitent l'intégration d'une zone 30.

Le régime des priorités de droite est déjà en service et fonctionne correctement. Les deux passages pour piétons situés de part et



d'autre de la place de jeux sont pratiqués quotidiennement par des piétons dont une forte proportion d'enfants: ils doivent être maintenus. Des bandes longitudinales pour piétons sont aussi présentes en plusieurs endroits, aux emplacements les plus inconfortables. Ils devront être en partie rafraîchis. Les principales mesures nécessaires pour bien faire comprendre aux usagers qu'ils entrent et sont dans une zone à vitesse limitée à 30 km/h sont les suivantes:

- l'installation de totems « entrée/sortie de zone 30 » sur les axes les plus larges
- l'installation d'une signalisation zone 30 sur les chemins d'accès plus étroits (La Mellette)
- l'installation d'une signalisation indiquant la limitation du stationnement à 4 heures sur tout le territoire communal – permettant ainsi de réduire les mâts de signalisation aux abords des différentes zones de stationnement
- la réfection et le renforcement de certains marquages
- les marquages au sol « zone 30 » (entrées) et « 30 » (rappels) aux emplacements ad hoc
- la mise en place de bacs à fleurs pour marquer les portes d'entrée de la zone 30 ou pour modérer le trafic aux endroits les plus sensibles
- la plantation d'arbres pour marquer l'entrée dans la zone village
- l'abrogation de la limitation de tonnage 3.5 t sur la partie basse du chemin de la Croix-Neuve.

La finalisation des travaux sera terminée au printemps 2026 par le marquage de sept places de stationnement nouvellement créées à la route de la Croix Neuve et l'arborisation de l'entrée du village sud.

14000 Affaires juridiques

- quatre affaires ont été portées au Tribunal cantonal Cour de droit administratif et public (CDAP), en matière de police des constructions.

En fin d'année deux de ces recours sont pendants. Un a abouti à l'annulation d'une décision municipale et la cause est renvoyée pour nouvelle décision et l'autre a été retiré.

- Une affaire a été portée à la préfecture du district de Lavaux-Oron pour dénonciation en matière de police des constructions.

15000 Service du feu

SDIS « Oron-Jorat »



Un membre de la Municipalité s'est rendu aux assemblées ordinaires du conseil intercommunal

Réunis en son assemblée ordinaire le 20 mai 2025, les délégués des Municipalités ont adopté les comptes de l'exercice 2024

En son assemblée ordinaire du 23 septembre 2025, les délégués des Municipalités ont adopté le budget 2026

La fête FVSP Mézières 2025 s'est imposée comme l'un des moments forts de la région. Soutenue par les communes du SDIS Oron-Jorat, la manifestation a rassemblé une foule nombreuse et s'est appuyée sur une organisation impressionnante : pas moins de 500 bénévoles se sont relayés sur 740 plages horaires, permettant le bon déroulement de l'événement. Le point d'orgue est venu le samedi soir, avec un banquet réunissant quelque 1 000 participants, témoignage de l'ampleur et du succès populaire de cette édition. Les organisateurs ont salué l'engagement de la population et l'esprit de collaboration qui ont fait de cette fête une réussite unanimement reconnue.

Pour donner suite à la cessation de l'activité de Modoux ramoneur qui a fait valoir son droit à la retraite, il a été mis au concours le poste de maître ramoneur / maître ramoneur pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2025. Une convention est établie et signée par les communes de Bourg-en-Lavaux, Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Oron, Ropraz, Savigny, Servion et Vulliens concernant le service de ramoneur entre communes. Elle entre en vigueur dès son approbation par l'Etablissement cantonal d'assurance. M. Eliot Tschabold est nommé le maître ramoneur des communes susmentionnées.

La Municipalité transmet les listes requises pour le recrutement annuel qui se tient en novembre.

Les délégués de la Municipalité sont invités à participer au rapport annuel et au repas qui s'ensuit.

Entretien des bornes hydrantes (BH)

La Municipalité a procédé au contrôle annuel des BH sur son territoire.

16000 Défense civile

Association intercommunale des ORPC du district de Lavaux-Oron



Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général

Réunis en son assemblée le 15 mai 2025, les délégués ont pris les décisions suivantes :

- d'adopter le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2024.

Et le 9 octobre 2025, l'assemblée s'est tenue en la grande salle « Les Balances » à Montpreveyres. Les délégués ont adopté

- le budget 2026
- le règlement du Conseil intercommunal
- l'achat d'un véhicule de transport de personnes

Chaque année, l'essai des alarmes a lieu le 1^{er} mercredi du mois de février.

Abri public « Les Vernettes »

Le rapport d'entretien périodique des abris publics est réalisé par cet organe de contrôle. Il est demandé de coordonner le rangement du sous-sol avec les sociétés qui occupent les emplacements dédiés et de remplacer l'horloge de la ventilation.

Programme « Climat du service de la sécurité civile et militaire » pour la commune de Montpreveyres Protection de la population

Le Canton et les communes renforcent leur collaboration pour mieux anticiper les risques climatiques, en déployant un programme incluant un dossier communal de sauvegarde, 302 points de rencontre d'urgence et un futur système d'alerte mobile. La secrétaire municipale accompagnée du syndic, responsable de la gestion de crise, se sont rendus aux séances de formation et d'information relative au module « initiation à la gestion de crise ». La journée de formation vise à initier les participant·e·s aux fondamentaux de la gestion de crise communale, en présentant le système de protection de la population, le rôle des communes, l'organisation d'une cellule de crise et les outils nécessaires à son fonctionnement. Elle inclut des exposés, des exercices pratiques, un retour d'expérience et la présentation du dossier communal de sauvegarde. Le programme s'articule autour de modules allant de l'accueil matinal aux travaux pratiques et se conclut par une évaluation.

2. FORMATION

21920 Etablissement primaire et secondaire du Jorat

Nombre d'élèves total pour l'association année scolaire 2025-2026, état au 01.10.2025	1'833
Nombre d'élèves en primaire niveaux 1 à 8 Harmos	1'337
Nombre d'élèves en secondaire niveaux 9 à 11 Harmos	496
Dont nombre d'élèves de Montpreveyres	63
Dont nombre d'élèves en école privée ou autres	6



21990 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

Un membre de la Municipalité s'est rendu aux séances mensuelles du comité directeur de l'ASIJ ainsi qu'aux diverses séances des commissions liées aux projets de construction et à la gestion des transports scolaires dont il est membre.

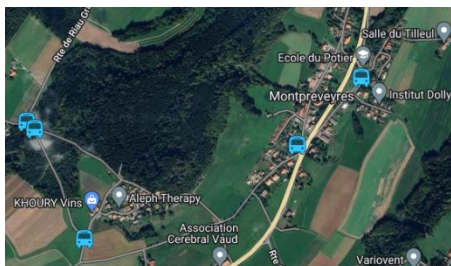
Assemblées du Conseil intercommunal

En son assemblée du 11 juin 2025, les délégués ont accepté le rapport de gestion et les comptes 2024.

En son assemblée du 17 septembre 2025, les délégués ont adopté le budget 2026.

En son assemblée du 3 décembre 2025, les délégués ont accepté

- la demande de crédit de CHF 110'000.- concernant l'étude préliminaire de construction modulable.



Transports scolaires

Le transporteur HelvéCie donne satisfaction au comité.

Un appel d'offres a été mis en œuvre pour le renouvellement des services de transports publics dès la rentrée 2026, pour une durée de cinq ans.

Arrêts de bus scolaires répartis au sein du village.

21800 Structures d'accueils de jour



L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

En son assemblée générale du 18 juin, les membres ont pris les décisions suivantes :

- adopter les comptes 2024,
- procéder à la constitution de la Commission consultative de gestion 2025

En son assemblée du 1er octobre, les membres ont pris les décisions suivantes

- d'adopter le budget 2025.

Le Réseau APERO fait face à d'importantes incertitudes financières liées aux restrictions cantonales et au possible retrait du financement fédéral. Malgré une gestion rigoureuse et le soutien des communes, l'avenir reste fragile. Le réseau œuvre à anticiper les décisions politiques pour préserver un accueil de qualité. La pérennité du service public de l'enfance dépend de la coopération entre communes, partenaires, équipes éducatives et familles, dont le soutien demeure essentiel.

Accueil de jour en milieu familial

La commune dispose d'une accueillante en milieu familial autorisée à accueillir simultanément 4 enfants de 0 à 12 ans, à la journée et, 3 enfants dès 6 ans pendant la période scolaire. Son autorisation d'exercer se termine en 2026.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

De nombreux événements ont été soutenus : Festival La Bouêlée, expositions, manifestations sportives, conférences, rénovations de la place de jeux et du mini-stade.

32900 Sociétés locales

La commune de Montpreveyres compte 13 sociétés locales ou associations qui œuvrent dans des domaines différents et qui permettent à chacun·e de trouver « chaussure à son pied ».

L'Union des Sociétés Locales (USL) en est la société faîtière. Une délégation municipale participe à son assemblée générale. En septembre, la société a organisé une soirée « pizza » au feu de bois et d'un Karaoké qui a rencontré un joli succès.

Sont membres de l'USL:

- **la Société de jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes**, s'active en partenariat aux sociétés locales qui le souhaitent
- **l'Association pour la Salle du Tilleul** – un délégué de la Municipalité siège au sein du comité
- **l'Association « Les Vingt cuits »**, qui a organisé la veillée traditionnelle de la fabrication du vin cuit,
- **l'Abbaye « Les Patriotes du Haut Jorat »** Les Cullayes-Montpreveyres
- **le Théâtre l'Ouvre-Boîte**, est une troupe de théâtre amateur,
- **le Four à pain** réunit tous les artisans boulangers amateurs du printemps à l'automne,
- **la Société de tir « Les trois gâchettes »** poursuit son activité selon le calendrier des tirs au stand de tir à Mézières
- **l'Association du gîte El Jire** – www.eljire.ch – a reçu une subvention pour pouvoir démarrer le chantier du futur gîte dans une partie des combles du bâtiments de la Cure
- **l'Association La Confrérie du carnotzet** – www.confrerie-carnotzet.ch,
- **l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres**, créée en 2023, le comité s'est donné pour objectif de pérenniser cet événement musical qui se veut local et familial. Le festival s'est, à nouveau, déroulé sur deux jours les 22 et 23 août sur la place de jeux et le succès était au rendez-vous.

Biens culturels

En juin, la paroisse du Jorat a reçu en don une icône de Mme Thérèse Golay, habitante de Servion, active dans la vie paroissiale, notamment par sa participation comme bénévole pour la brocante de la fête paroissiale, comme hospitalière au gîte El Jire, a fait don pour chaque église ou chapelle de la paroisse. Chaque icône nécessitant de longs mois de travail, a été choisie en fonction de l'histoire, de la couleur et de l'ambiance du lieu. Montpreveyres recevra « Saint-Martin qui offre son manteau à un pauvre ». Elle sera installée dans la chapelle au printemps 2026.

34100 Sports et loisirs

Sports

Le délégué de la Municipalité à « l'Organe de contrôle du bâtiment vestiaires-douches et des terrains de sport de Jorat-Mézières » a participé à l'assemblée générale annuelle.

Les portes des vestiaires ont été remplacées pour des raisons sécuritaires et mises aux normes pour des locaux publics.

Le projet d'extension des vestiaires douches est à l'étude pour son financement. Projet d'un 3^{ème} terrain synthétique, des entrevues ont été organisées avec le canton.

Concernant le Stand de tir de Mézières, la Municipalité n'a pas de remarque particulière à formuler.

Etude-pilote – Infrastructures sportives de Lavaux-Oron

Une étude pilote mandatée par un bureau externe est lancée par le Canton de Vaud et les Communes du haut du district de Lavaux-Oron afin d'établir un état des lieux de l'utilisation des infrastructures sportives. Pour rappel, cette étude vise à évaluer l'offre et la demande en infrastructures sportives et, à terme, à accompagner les communes dans la recherche de solutions ou de sites pour de nouvelles éventuelles infrastructures. La commune a participé à l'inventaire de ses infrastructures sportives.

Une convention liant la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la commune de Jorat-Mézières en tant que commune-boursière et les communes de Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Maraçon, Montpreveyres, Oron, Puidoux, Ropraz, Savigny, Servion, Vucherens et Vulliens, pose un cadre financier solide et maîtrisé, qui réunit Canton et communes autour d'un objectif commun : mener une étude-pilote ambitieuse pour l'avenir des infrastructures sportives régionales. Grâce à une répartition transparente des coûts et à une gestion centralisée efficace, les partenaires s'assurent que le projet avance de manière cohérente, responsable et collective. En unissant leurs forces, ils créent les conditions nécessaires pour bâtir une vision durable et partagée du sport dans le district.

La présentation de l'étude et de ses principaux résultats se tiendra au début de l'année 2026 en présence de la Conseillère d'Etat, Madame Christelle Luisier Brodard.

34200 Loisirs

Parcs et promenades

Place de jeux et sport

Rénovation de la place de jeux et de la placette du quartier « Mellette »



Les travaux avancent gentiment et respectent le planning annoncé. A la fin de l'année, les infrastructures de jeux sont posées, la Municipalité a vu des coûts et des questions de procédure a abandonné l'installation des toilettes sèches aux abords de la place.



La future buvette-guinguette dit « Abri cottier » a ouvert ses portes lors de la rencontre de l'Avent le 5 décembre 2025.



Placette du quartier « Mellette » DP 4

Les travaux d'aménagement sont terminés hormis l'ensemencement qui sont prévus au printemps 2026.



Prairies fleuries au sein du village

Dans le cadre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC), la Municipalité a mis en place une mesure en faveur de la nature et du paysage. Elle procède à leur entretien en bordure de parcelles communales et plantations d'arbres en vue de favoriser la biodiversité.

« Les Vernettes »

Les espaces verts devant le commerce et sous le chêne ont été fleuris, par les auxiliaires communaux.

Des travaux importants d'élagage des arbres ont été réalisés par les employés communaux et l'aménagement de l'espace devant les places de parc ont nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Espaces verts du domaine public

Des bancs sont installés en bordure de chemins ou routes communales permettant



vaudoises et fribourgeoises.



aux randonneurs, promeneurs, de se reposer et d'admirer depuis certains points de vue les Alpes

35000 Eglises et affaires religieuses



Chapelle

L'entrée est agrémentée d'un nouveau meuble en bois massif d'épicéa, de sapin et de frêne, des bois de la commune qui a été réalisée par un artisan du village.



Paroisse du Jorat

Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. En son assemblée paroissiale de mars 2025, les délégués ont adopté les comptes de l'exercice 2025 et le budget 2026.

Association paroissiale Notre Dame d'Oron

Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. La commune de Montpreveyres est membre de la commission de gestion.



La participation aux frais de réfection des installations reste stable par rapport aux années précédentes.

750^{ème} de la Cathédrale de Lausanne, une délégation municipale a participé le 20 octobre à la cérémonie officielle de la consécration de la Cathédrale de Lausanne.

Statistiques religieuses

Au 1^{er} octobre 2025, la commune recensait les confessions suivantes :

- 155 protestants
- 138 catholiques
- 2 israélites
- 358 habitants sous autres religions ou sans religion.

4. SANTE PUBLIQUE

43200 Préventions



Pro Senectute Vaud est une association privée d'utilité publique. Son but est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises, ainsi que de préserver ou renforcer leur capacité de vivre de façon indépendante et intégrée à la vie du pays.

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

Actions communautaires Seniors du Jorat

Le projet intercommunal "actions communautaires", en partenariat avec Pro Senectute et mené conjointement avec les Communes de Servion et Jorat-Mézières, s'est développé avec succès durant l'année 2024 et s'est poursuivi en 2025. Pour rappel, l'objectif de ce projet est de renforcer les activités sociales des seniors dans et entre nos 3 communes. Jusqu'ici, le "groupe habitants", équivalent fonctionnel d'un comité de pilotage géré par des seniors, a proposé plusieurs activités récurrentes comme des balades en forêt, des repas dans divers restaurants de la région, une permanence informatique ou encore des cafés-contacts.

Pour 2025, la participation des Rossignols est également faible en comparaison des deux autres communes et ce malgré les divers appels et publicités de la Municipalité. Cette dernière espère qu'une émulation se produira dans le village et que ce beau projet saura mobiliser Montpreveyres pour les années à venir.

Le mandat de Pro Senectute s'achèvera à la fin du mois de février 2026. Jusqu'ici, l'objectif est de renforcer et pérenniser l'action afin qu'elle perdure après leur départ via la création d'une association ou d'un collectif. Des informations actualisées sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/jorat-mezieres-montpreveyres-servion-1449.html>

Plan canicule

La période de veille sanitaire liée aux fortes chaleurs et aux périodes de canicule démarre le 1^{er} juin et se termine le 31 août. Cette année, le plan canicule a été mis en œuvre par deux fois.



Champs-de-Plan SA - Centre médical du Jorat

Lors de son assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025, les membres ont accepté les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2024.



Le délégué de la Municipalité en charge du social est membre du Conseil de Fondation

Lors de son conseil du 12 juin 2025 les membres ont accepté le rapport d'activité et les comptes 2024.

Lors de son Conseil du 11 décembre 2025, les membres ont accepté le budget 2026.

5. COHESION SOCIALE

Les actions sociales incluent le soutien aux seniors, la gestion du logement, les campagnes de prévention, l'installation de défibrillateurs et la diffusion d'informations sanitaires.

53100 Centre Social Régional (CSR) / Agence d'assurances sociales (AAS)



La Municipalité a participé aux assemblées et séances des différentes associations dont elle fait partie (Association régionale de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux ARAS – CSR - AAS).

Le délégué de la Municipalité siège à la commission de gestion, conformément aux statuts de l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS), rapportant sur la gestion et le budget, en sa qualité de délégué au sein du conseil intercommunal de celle régionale et du CSR/AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 12 juin 2025, les délégués ont approuvé :

- les comptes et rapport d'activité 2024 de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux et CSR et AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 13 novembre 2025, les délégués ont approuvé :

- le budget 2026 (CSR et AAS).

Réforme région d'action sociale – Réorganisation des territoires des futurs Etablissement régionaux d'action sociales (ERAS)

Le canton simplifie l'organisation de l'action sociale pour mieux aider les habitants. Les nouveaux établissements régionaux d'action sociale (ERAS) travailleront toujours étroitement avec les communes, mais aussi avec d'autres acteurs importants comme l'aide et les soins à domicile. Pour éviter les démarches compliquées, les ERAS et les services d'aide à domicile couvriront désormais exactement les mêmes régions. La nouvelle entité entrerait en fonction en 2027.

Prestations aux familles

Le dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets précise que des allègements sociaux sont octroyés en cas de naissance. Lors de l'inscription du bébé au Contrôle des habitants, le représentant légal reçoit gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant. Les adultes, voire les enfants à partir de 5 ans, devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également en obtenir. Ainsi, en 2025, 52 rouleaux de 10 sacs poubelle ont été offerts.

Inhumations

2 décès sont survenus cette année. Les défunts·es reposent au jardin du souvenir.

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

61400 Circulation routière

Route cantonale RC601 en traversée de Montpreveyres

Nuisances sonores

À la suite du sondage envoyé à sa population, la Municipalité a dressé une synthèse sur les nuisances de la route de Berne (RC601) en traversée du village. Cette synthèse a été présentée à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

La RC601 génère depuis 60 ans des nuisances sonores persistantes et une insécurité routière à Montpreveyres, malgré divers aménagements cantonaux et communaux. Les revêtements phono-absorbants et parois antibruit installés depuis 2007 n'ont pas apporté la réduction de bruit attendue, selon les habitants et les études. L'étude que la Municipalité a mandatée à une société prévoit une hausse du trafic de +40 % d'ici 2040 et un bruit en augmentation de +1,5 dB(A), avec des niveaux encore excessifs pour plusieurs bâtiments. Elle identifie la vitesse à 60 km/h comme la mesure la plus efficace, confirmée par des tests cantonaux (-2 à -3 dB(A)).

Le Canton applique déjà cette approche, notamment à Epalinges (60 km/h dès 2024). Conclusion : les mesures actuelles ne suffisent pas ; la réduction à 60 km/h apparaît comme la solution la plus réaliste, efficace et conforme au droit pour protéger les riverains.

61500 Routes communales

Le balayage des chemins et routes communales s'effectue deux fois par année.

La Municipalité fait également appel à un indépendant pour effectuer l'élagage des arbres et des arbustes en bordures des routes communales au moyen d'une épareuse.

Eclairage public

Les travaux relatifs au passage au LED et à la télégestion de l'éclairage public avancent. L'entreprise a procédé au remplacement des lampadaires au LED des quartiers de « Molliebaudin », « La Mellette » et de la Croix Neuve. Les travaux se poursuivent sur la rue du Village et à fin 2025 les travaux sont pratiquement terminés.

Les décorations de Noël ont été révisées.

Un véhicule a endommagé le candélabre de l'éclairage public situé à la place « Les Vernettes », le détenteur du véhicule a déclaré le sinistre à sa responsabilité civile, le candélabre a été changé.

Réfection de quatre chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF) – Etape 1

la Municipalité a reçu toutes les soumissions permettant de présenter en 2024, un préavis sur la réalisation des travaux de réfection des chemins susmentionnés.

Pour rappel :

Deux procédures différentes sont engagées pour le traitement de ces quatre chemins

1. Chemins liaison Riau-Molliebaudin et chemin des Bossons

La procédure d'enquête publique ouverte du 17 février au 17 mars 2024 a suscité une remarque qui a été prise en compte. Dans ce processus, le permis de construire a été délivré le 23 août 2024.

Suite de quoi, le processus de demande de mise en chantier et d'octroi de subvention est lancé auprès des services cantonaux concernés.

2. Chemin de l'Épinette et chemin de la Chérard

Une procédure d'enquête publique n'est pas requise mais sollicite toutefois les autorisations cantonales et demandes d'octroi de subventions.

En 2025, seuls les travaux du chemin de l'Épinette et des Bossons ont pu être réalisés. Les autorisations cantonales et demandes de subvention sont toujours en attente pour les chemins en aire forestière concernant les chemins au lieu-dit Molliebaudin et chemin de la Rochette.

Déneigement

M. Nicolas Küffer, déneigeur indépendant, poursuit son mandat pour assurer le déneigement des chemins et des routes du territoire communal selon un parcours établi à la satisfaction de la Municipalité.

Bâtiment de voirie

Le rapport de contrôle des installations électriques a été réalisé et n'apporte aucun défaut.

62100 Transports publics

Carte journalière dégriffée « Commune », disponible exclusivement auprès des administrations des communes . Bilan pour la commune : 11 cartes ont été vendues.



Un délégué de la Municipalité participe aux séances des communes du Jorat de la société CarPostal SA en 2025.

Les arrêts de bus CarPostal sont situés au centre du village, à la rue du village et au chemin de la Rochette à hauteur de la place de jeux, mais aussi en bordure de la route de Berne, aux lieux-dits « Les Balances » et « Riau-Graubon ».



Arrêts de bus « Balances »

Suite aux travaux réalisés, les arrêts de bus situés au lieu-dit « Les Balances » sont implantés sur le domaine public communal et font l'objet de servitudes en faveur du bien-fonds n° 350. La Municipalité a engagé cette année une démarche de mise à jour de ces servitudes en collaboration avec le propriétaire concerné.

64000 Télécommunications

Déploiement de la fibre optique sur le territoire communal

La société de télécommunication suisse entend déployer le réseau de fibre optique sur l'ensemble de la Suisse avec la volonté, à terme, de mettre hors service le cuivre. Le déploiement se réalise simultanément sur nombre de communes dans toute la Suisse. La planification prévoit de venir à Montpreveyres à fin 2026. Une séance d'information s'est tenue le 21 mai 2025 en la grande salle. A cet effet, la Municipalité a conclu les contrats inhérents pour le raccordement aux bâtiments communaux.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

71000 Approvisionnement en eau

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DES EAUX DU JORAT (AIEJ)
Case postale 37
1083 MEZIERES



Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général.

Assemblées du Conseil intercommunal

En son assemblée du 8 mai 2025, les délégués des communes ont décidé d'accepter les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2024.

En son assemblée du 8 octobre 2025, les délégués des communes ont décidé d'accepter le budget pour l'année 2026.

<u>Calcul des consommations de la commune</u>	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Apport des sources en moyenne (sans droit d'eau Pully)	1.5 l/s	2.24 l/s	3.45 l/s	2.33 l/s	2.24 l/s	2.02 l/s
Débit minimum	0.93 l/s	1.33 l/s	0.85 l/s	0.72 l/s	1.38 l/s	1.31 l/s
Débit maximum	3.6 l/s	4 l/s	4.5 l/s	3.95 l/s	3.7 l/s	2.7 l/s
Production des sources sans Pully, annuel	39'809 m ³	60'034 m ³	67'000 m ³	51'739 m ³	70'536 m ³	63'732 m ³
Soit une moyenne journalière	160 m ³	200 m ³	186 m ³	144 m ³	193 m ³	174 m ³

Volume d'eau pompé annuel	32'191 m ³	54'117 m ³	55'561 m ³	44'729 m ³	64'746 m ³	52'588 m ³
Soit en moyenne journalière	130 m ³	180 m ³	158 m ³	122 m ³	177 m ³	144 m ³
Volume d'eau vendu à la population, annuel	29'076 m ³	27'430 m ³	28'462 m ³	32'209 m ³	32'751 m ³	37'084 m ³
Volume d'eau vendu à l'AIEJ (y c. droit d'eau Pully), annuel	8'565 m ³	24'650 m ³	21'603 m ³	10'080 m ³	26'365 m ³	12'876 m ³
Volume d'eau fourni par Pully (5 l/mn) annuel	2'628 m ³	2'628 m ³	2'628 m ³	2'628 m ³	2'628 m ³	2'628 m ³
Volume d'eau acheté à l'AIEJ, annuel	1'691 m ³	6'800 m ³	3'895 m ³	9'693 m ³	1'078 m ³	55 m ³
Volume d'eau non vendu, fuites, pompiers, Locaux communaux, grande salle, local de voirie, collège, Laiterie	3'115 m ³	4'665 m ³	8'124 m ³	5'069 m ³	8'418 m ³	5256 m ³
Volume trop-plein avant pompage réseau, annuel	7'618 m ³	5'917 m ³	11'444 m ³	7'010 m ³	5'790 m ³	11'144 m ³

Le calcul de consommation/production est réalisé sur 8 mois, du fait que la station de pompage a été remise en fonction en avril 2025.

Entretien du réseau d'adduction d'eau

Réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, gainage des collecteurs d'eaux usées sur la rue du Village et réfection des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au bas du chemin du chemin de la Chérard

Comme annoncé dans son préavis n°7/2025, la rue du Village présente une forte vétusté des conduites, avec des fuites répétées révélant la nécessité de rénover urgemment le réseau. La Municipalité a prévu de remplacer la conduite d'eau potable de 1965, renouveler les conduites secondaires et ajouter ou déplacer des bornes hydrantes. Les collecteurs d'eaux usées seront chemisés pour répondre aux normes SIA et aux exigences de l'association Epuration Moyenne-Broye (EMB) avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Lucens. Au bas du chemin de la Chérard, les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires seront entièrement assainis. Les travaux ont débuté en octobre 2025 pour s'achever en 2026.

Echange d'eau à l'échelle régionale – Adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château

Les travaux de modernisation du réseau d'eau potable, en coordination avec la Ville de Pully et l'Association des eaux du Jorat (AIEJ), ont bien avancé avec la mise en place des nouvelles canalisations de la station de pompage à la route de la Croix-Neuve jusqu'au-dessus du quartier de La Mellette. La construction de l'ouvrage coupe-pression en lisière de forêt est également pour l'essentiel terminé pour ce qui est de l'enveloppe et des aménagements alentours. Ces travaux ont nécessité un suivi attentif de la Municipalité qui a participé à de nombreuses séances, notamment sur les différents chantiers.

Pour rappel

Les travaux de réaménagement des ouvrages du Service des eaux ont fait l'objet du préavis n° 4/2021, accepté par le Conseil général. Dans le cadre de ce projet devisé à CHF 786'000, sont prévus trois groupes d'ouvrages distincts :

- Remplacement de la conduite maîtresse en fonte entre le quartier de la Mellette et la station de pompage du Princiau, démolition du réservoir communal, pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 310'000.00.
- Construction de l'ouvrage coupe-pression au lieu-dit « Chez les Mellet », pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 303'000.00
- Mise en conformité et rénovation de la station de pompage du Princiau, pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 174'000.00.

Pour donner suite à l'exécution des travaux sur la conduite principale et de gros œuvre du coupe-pression au lieu-dit « Chez les Mellet », un dépassement du montant global accordé par le Conseil général est apparu. Par conséquent, la Municipalité s'est vue contrainte de suspendre les travaux pendant le premier semestre 2024.

En son assemblée extraordinaire du 20 août 2024, le Conseil général a accepté le préavis n° 8/2024 qui explicite les raisons et sollicite un crédit d'investissement complémentaire nécessaire pour financer les travaux jusqu'à leur terme. Les travaux sont à nouveau lancés et le réseau d'eau principal a été mis hors service le 28 octobre 2024.



Station de pompage – Coupe-pression « Chez les Mellet »

Par suite des travaux de réaménagement du réseau d'eau – Echange d'eau à l'échelle régionale - la station de pompage a été réalisée et mise en service en avril 2025.



Station de pompage au lieu-dit « Princiau »

La station de pompage est alimentée par les sources du Bois de ban et du Princiau. L'eau des sources est filtrée par UV refoulée par une pompe vers le coupe-pression chez « Les Mellets » qui alimente deux cuves de 40 m³ ce qui est distribué dans le réseau du village par gravitation. Le coupe-pression alimente également le réservoir de la Montagne du Château qui approvisionne les quartiers de Molliebaudin et la Mellette. Des échanges d'eau sont réalisés avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), avec laquelle la commune est associée.

À la suite des travaux de réaménagement du réseau d'eau – Echange d'eau à l'échelle régionale - la station de pompage a été mise en service en avril 2025. Les travaux se poursuivent dans la station de pompage au lieu-dit « Princiau » pour 2026.

Plan directeur de distribution de l'eau - Autocontrôle

Qualité de l'eau

Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques pour l'année 2025 sont conformes aux normes en vigueur.

Le bilan du réseau d'eau a été établi dans le cadre du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Toutefois, le canton procède à un contrôle des installations régulièrement, ceci notamment à la suite des travaux réalisés à la modernisation de son réseau d'eau. Cette année, la commune a fait l'objet d'un rapport d'inspection qui demande un suivi plus drastique de ces installations. Il est constaté des manquements et des mesures doivent impérativement être entreprises.

Les employés communaux poursuivent le contrôle des bornes hydrantes et des vannes d'introduction accessibles.

La Municipalité a fait l'achat de nouveaux compteurs d'eau que ce soit pour remplacer les défectueux ou pour les nouveaux bâtiments.

Captages communaux

En raison des travaux de réaménagement du réseau d'eau, les captages ont été mis hors service (en décharge) en octobre 2024 et remis en fonction le 10 avril 2025.

72000 Traitement des eaux usées

Entretien du réseau d'eaux usées

Stations de relevage

Nettoyage des stations de relevage au lieu-dit « A la Cure », ainsi qu'« A l'Epinette » pour leurs entretiens usuels. Il est demandé la présentation des rapports de sécurités périodiques des installations électriques pour la station au lieu-dit « l'Epinette ».

Contrôle de conformité au système séparatif des égouts des biens-fonds du territoire communal

La zone de raccordement de la Commune de Montpreveyres est reliée actuellement au Service intercommunal de l'épuration des eaux de la région de Mézières (SIEMV), et sera dès 2026 reprise par l'Association de l'Épuration Moyenne Broye (EMB) à Lucens, à laquelle la Commune de Montpreveyres sera raccordée. Aussi, afin de rationaliser les coûts liés à la répartition financière des charges annuelles d'exploitation, la Municipalité se doit de vérifier les parcelles dont le raccordement aux eaux usées et eaux claires n'est pas clairement identifié dans son cadastre souterrain. Un courrier est adressé aux propriétaires concernés annonçant le passage de la société qui devra présenter son rapport. Ces travaux seront réalisés en deux étapes.

Réseau d'eaux claires (EC)

Déversement des eaux claires (EC) dans un collecteur de la RC601 B-P - Autorisation pour usage du domaine public – Routes cantonales

Les bâtiments situés sur la parcelle communale n°157 sont raccordés aux collecteurs de la route cantonale (RC601), appartenant à l'État de Vaud. En conséquence, le Canton a demandé l'établissement d'une convention-autorisation pour l'usage du domaine public, entrée en vigueur le 1er mars 2025, incluant une taxe unique de raccordement ainsi qu'une finance annuelle.



Pour donner suite à la demande de la Ville de Pully, les cunettes et les grilles d'évacuation des eaux de ruissellement situées en zone S2 au lieu-dit « Les Fiauges » ont été débouchées.



Assainissement du réseau d'égouts du secteur « ouest » du village – Etape 2 – Finalisation

La Municipalité achève la mise en conformité du réseau d'eaux usées dans le secteur Ouest du village, afin de respecter le PGEE et de réduire l'arrivée d'eaux claires dans les égouts. Cette dernière étape prévoit la réhabilitation de 11 chambres de visite, la séparation des eaux à l'Ancienne laiterie et des travaux complémentaires sur le site de la voirie/déchetterie.



Le délégué de la Municipalité concerné s'est rendu aux séances mensuelles du Comité directeur du SIEMV.

Assemblées du Conseil intercommunal

Lors de son assemblée du 10 avril 2025, les délégués ont accepté le rapport de gestion et les comptes sur l'exercice 2024.

Régionalisation de l'épuration « Moyenne Broye » (EMB)

Le 21 janvier 2025 s'est tenue la présentation du projet de réalisation des réseaux (création de station de relevage intermédiaires), les étapes du processus de demande d'autorisation et d'exécution du projet de raccordement sur le site de Lucens.

Assemblée du Conseil intercommunal

En son assemblée du 2 avril 2025, les délégués ont adopté :

- la mise à jour des annexes 1) et 2) des statuts
- les comptes pour l'exercice 2024.

En son assemblée du 10 octobre 2025, les délégués ont accepté :

- le budget pour l'exercice 2026
- le règlement du personnel

EPURATION MOYENNE BROYE

	Conduites	STEP/STAP
Lot 1 (Zmoos SA) Châtonnaye – Trey	Réalisé: 65%	-
Lot 2 (FFA – Connect RC – Martin) Trey-Henniez	Démarré, sur 2 fronts	Granges-Marnand: gros oeuvre
Lot 3 (JPF-Grisoni) Henniez-Lucens + Villeneuve	Réalisé: 80%	Henniez: gros oeuvre 13-Cantons: gros oeuvre
Lot 4 (EG&B + Clot) Combremonts-Cheiry	Réalisé: 90%	Pas commencé (STEP)
Lot 5 (Barbey - R. Comune – Despraz) Hermenches – Syens	Réalisé: 90%	Puits de mise en charge terminé



Etat chantier Réseau au 1^{er} octobre 2025

73000 Gestion des déchets



Le délégué de la Municipalité se rend à l'assemblée générale des actionnaires de la SATOM SA, à l'assemblée des délégués des communes propriétaires utilisateurs de SATOM SA

Lors de cette assemblée, les délégués ont pris connaissance

- des nouvelles tarifications différenciées pour le traitement des ordures ménagères en lien avec la collecte séparée des déchets alimentaire (service GastroVert – ménages privés) est réexaminée chaque année pour l'année suivante sur la base des tonnages des ordures ménagères, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.
- de la création de la société fille – Chauffage à distance (Thermo réseau)

Lors de l'assemblée du 12 juin 2025, les actionnaires ont adopté

- le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2024, ainsi que l'affectation du bénéfice résultant du bilan
- le budget 2026
- la révision des statuts

Conteneurs enterrés type Molok

Un contrat d'entretien annuel est conclu pour le nettoyage des sacs et du récipient principal pour les cinq moloks.

Déchetterie

Mis à part quelques dépôts mineurs non conformes, la Municipalité ne relève aucun gros dysfonctionnement ou irrespect.

La Municipalité tient particulièrement à remercier le personnel de la déchetterie pour le bon déroulement des opérations.

La commune a éliminé :

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Ordures ménagères	78.8 t	85.88t	88.70t	92.51t	92.92t	91.63t	76.14 t
Objets encombrants	25.2 t	27.54t	22.30t	25.21t	21.72t	19.69t	17.45 t
Déchets verts	57.31t	102.34t	77.00t	61.58t	70.38t	104.14t	74.96 t
Déchets alimentaires GastroVert	10.24t	7.788t	2.955*t				
Papier, carton	29.12t	27.68t	27.66t	32.67t	36.44t	37.57t	34.42 t
Verre mélangé	18.50t	20.51t	21.16t	28.61t	24.86t	26.00t	24.26 t
Fer blanc, ferraille + alu	11.44t	10.89t	10.58t	17.53t	6.53t	9.05t	6.05 t
PET	2.3t	1.34t	1.44t	1.49t	1.5t	1.65t	1.47 t
Plastiques	2.39t	2.65t	2.87*t				
Huile usagée	0.32t	***	0.45t	****	***	***	***
Bois usagés	26.65t	20.74t	24.53t	29.56t	28.73t	20.110t	30.55 t
Déchet inertes	13.8t	19.07t	18.15t	14.92t	15.44 m	23 m ³	15 m ³
Textiles	2.36t	***	3.027t	4.711t	***	***	***



(GastroVert) sont désormais séparés des déchets de jardin, car ils suivent des filières de recyclage distinctes et ne sont plus à mélanger au site des déchets verts.

La directive communale limite les déchets de jardin à 1 mètre cube et la taille des branches à 2 mètres maximum. En dehors des heures d'ouverture, l'accès aux déchets de jardin sera restreint à un accès piéton uniquement. Les remorques ne seront autorisées que durant les heures ouvrables, et comme par le passé, les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser cette infrastructure.

Travaux d'aménagement réalisés au sein du site de la déchetterie

Cette année, la Municipalité a procédé à la réfection du sol et à l'installation d'une clôture fermant l'espace dédié au stationnement des véhicules communaux, ainsi qu'à la fermeture partielle des déchets verts compostables.

Les déchets alimentaires compostables





Depuis le mercredi 2 avril 2025, les horaires de la déchetterie sont maintenus à « l'heure d'été » et demeureront identiques tout au long de l'année ; en effet, à la suite de l'installation de l'éclairage à la déchetterie, et au vu de l'augmentation progressive de la fréquentation, la Municipalité a décidé

d'harmoniser l'horaire qui sera le mercredi après-midi de 15h30 à 18h30 et le samedi matin de 9h00 à 11h30 tout au long de l'année.

À la suite d'un constat de la Municipalité et afin de répondre à certaines remarques exprimées par les administré·e·s, il a été décidé d'ouvrir la déchetterie un jour de plus, soit le lundi de 16h30 à 18h30 dès le 3 novembre 2025. Cette mesure vise à offrir, en début de semaine, une alternative aux horaires habituels du mercredi et du samedi qui peuvent parfois être saturés. L'ouverture du lundi a fait l'objet d'une phase expérimentale.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble de la population pour les efforts consentis dans le tri des déchets.

Liste des transporteurs des déchets

- Bader Fers Recycling SA est l'entreprise de transports générale, évacuant les déchets de la déchetterie
- Les déchets verts sont apportés à la Compostière « La Coulette » à Belmont s/Lausanne par sa société
- la société Corboz-Dewarrat SA procède au transport des ordures ménagères
- la société PET Recycling pour le transport du PET
- la Société Tel-Tex GmbH pour les textiles
- l'entreprise Metabader SA le Mont s/Lausanne pour le transport des appareils électroménagers par le biais du partenariat de la structure du SENS eRecycling
- les employés communaux amènent les déchets spéciaux au centre de collecte à Palézieux, Commune d'Oron.

Association intercommunale du centre de collecte des sous-produits animaux de Moudon CCSPA

Le délégué de la Municipalité s'est rendu à l'assemblée du conseil intercommunal qui s'est tenue le 26 mars 2025.

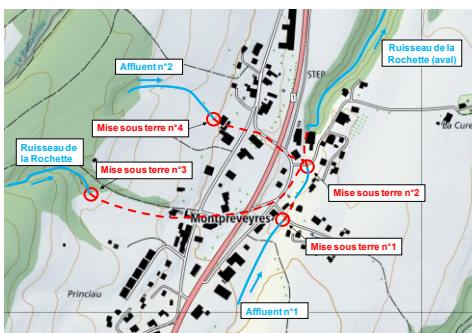
Les délégués du conseil intercommunal ont pris les décisions suivantes :

- adoption des comptes de l'exercice 2024 et le budget 2026
- adoption d'une demande de crédit pour le remplacement du rail et du palan du centre collecteur.

74100 Aménagement et cours d'eau

Concept de protection contre les dangers liés à l'eau (ouvrage de laminage, herse à flottants et remise à ciel ouvert), expropriation pour cause d'intérêt public, sur le domaine public cantonal « Ruisseau de la Rochette »

Les deux principaux ouvrages prévus dans le concept de protection du village de Montpreveyres contre les dangers liés à l'eau consistent en la réalisation d'un ouvrage de laminage de crues dans le vallon de la Rochette et la remise à ciel ouvert de l'affluent n°2 du ruisseau de la Rochette sur un linéaire d'environ 100 m. Pour l'affluent n°1 du ruisseau de la Rochette, une herse permettant de retenir les flottants à l'amont de la mise sous terre est installée.



Quelques travaux d'entretien et de végétalisation des berges ont été réalisés en 2025. L'ouvrage de laminage des crues dans le vallon de la Rochette a été curé et nettoyé.

Ruisseau « La Rochette » Chemin de la Rochette

Une entreprise a procédé au curage annuel de l'embouchure du ruisseau situé à proximité du chemin de la Rochette.

75000 Protection du patrimoine naturel et paysager

Les thématiques environnementales ont occupé une place importante : arbres remarquables, gestion des eaux, coupures programmées, demandes de subvention environnementale, projets intercommunaux, biodiversité et mesures liées à la canicule.

Protection des espèces et du paysage

La lutte contre le frelon asiatique, qui envahit cette année la région du Jorat, est prise en charge par la Société d'apiculture Jorat-Haute Broye. Celle-ci intervient systématiquement lors de la détection de nids afin de les neutraliser et de limiter la propagation de cet insecte invasif et parasite.

Biodiversité

Dans le cadre d'un atelier participatif, une conférence a été donnée à la grande salle « Les Balances » où un biologiste a animé la soirée par le thème « Améliorer la biodiversité dans nos jardins privés ».

Protection des arbres – Recensement des arbres remarquables

L'inventaire communal consiste à relever les arbres d'intérêt sur le terrain, à en mesurer la circonférence, identifier l'essence, évaluer la couronne, estimer l'âge et documenter leur importance historique, paysagère ou écologique. Toutes les données sont saisies dans l'outil cantonal arbrem.dge-vd.ch, puis vérifiées par la DGE-Biodiversité, qui décide de leur inscription officielle à l'inventaire cantonal. Plan des arbres recensés sur le territoire communal



Demandes d'abattage sur le territoire communal

Sur la base de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP, 450.11) et son règlement d'application (RLPrNP, 451.11.1) entrés en vigueur dans le domaine du patrimoine arboré, les propriétaires ont sollicité les demandes de dérogations (nouvelle appellation pour une autorisation d'abattage) suivantes :

- l'abattage de 1 prunier, 1 saule comprenant une arborisation compensatoire, parcelle 27
- l'abattage d'une haie de tuyas avec plantation compensatoire, parcelle 12
- l'abattage d'un pommier comprenant une arborisation compensatoire, parcelle 11
- l'abattage de 2 sapins comprenant une arborisation compensatoire, parcelle 250

Etude « Paysage et patrimoine de l'habitat dispersé du Jorat – Projet en partenariat avec les Communes de Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Puidoux, Savigny, Servion et Forel (Lavaux)

La Municipalité s'est associée avec les communes susmentionnées au projet afin de solliciter l'application de la mesure C12 du Plan directeur cantonal vaudois qui vise à protéger les paysages cantonaux sensibles, représentée par le périmètre d'habitat historiquement dispersé du Jorat. Le projet vise à une planification intercommunale allant dans ce sens. La mesure C12 définit des critères garantissant que tout projet respecte l'identité visuelle et environnementale du site. Son principe central impose une intégration harmonieuse : préserver l'ouverture du paysage, respecter la topographie naturelle, utiliser des matériaux locaux et des essences végétales régionales, et limiter les surfaces minérales. Ces exigences assurent que les projets ne dénaturent pas le cadre naturel ou rural. La mesure s'applique particulièrement en hors zone à bâtir ou pour des bâtiments dignes de protection, où tout changement doit prouver sa compatibilité paysagère. Elle constitue un outil clé pour maintenir la cohérence et la qualité des paysages vaudois tout en permettant certaines adaptations si elles restent respectueuses. Finalement, cette mesure traduit une idée simple : aménager oui, mais pas au détriment du paysage. Elle réaffirme l'importance du cadre de vie, de l'identité visuelle des villages et de la valeur culturelle des espaces ouverts. Ce projet pourrait à terme permettre la préservation du patrimoine bâti rural tout en créant des logements.

Carte des dangers naturels

La mise à jour de la carte de dangers d'inondation concernant le ruisseau de la Rochette et ses affluents est en cours d'élaboration auprès du Canton, pour donner suite aux travaux de sécurisation.

76000 Protection de l'air et du climat

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La Municipalité poursuit activement sa politique de durabilité dans le cadre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC), en collaboration avec l'État de Vaud et avec le soutien du bureau de conseil Impact Concept, basé au Mont-sur-Lausanne.

La Municipalité se réjouit de poursuivre la collaboration avec la commission thématique de durabilité, dont les membres sont élus jusqu'à la fin de la législature. En 2025, Montpreveyres a poursuivi avec détermination la mise en œuvre de son Plan Énergie et Climat Communal (PECC). Une grande partie des fiches-actions prévues avait été remplie, témoignant d'un engagement concret dans la transition énergétique locale.

Cette année, la commune n'a pas cherché à multiplier les nouveaux projets, mais bien à consolider ses politiques publiques de durabilité, tout en franchissant une étape importante : l'adoption du règlement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable. Ce nouvel instrument financier marque un tournant. Il offre à la commune un outil stable et pérenne pour soutenir les initiatives locales en matière d'énergie, favoriser les économies, encourager les projets innovants et accompagner la population vers des pratiques plus durables.

L'année 2025 aura également été marquée par une dynamique intercommunale renforcée. Lors d'une rencontre réunissant plusieurs communes, Montpreveyres a participé à un échange consacré aux possibilités d'actions conjointes. L'objectif : partager les expériences, mutualiser les forces et identifier les projets pouvant être développés ensemble. Ces discussions ont mis en évidence que la transition énergétique ne peut se faire en vase clos : la coopération régionale devient un levier essentiel pour amplifier l'impact des actions locales.

En somme, Montpreveyres confirme en 2025 une démarche solide et structurée : un PECC déjà largement engagé, un nouveau fonds pour accélérer la transition, et une volonté affirmée d'avancer main dans la main avec les communes voisines. Une stratégie à la fois pragmatique et ambitieuse, à l'image des défis climatiques actuels.



77100 Cimetière

Rénovation du cimetière

Le projet de rénovation du cimetière a été soumis à l'enquête publique ouverte du 26 juin au 25 juillet 2024 qui n'a suscité aucune remarque ou opposition. Le dossier a toutefois fait l'objet d'une injonction de la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Direction de l'archéologie. Le cimetière est en note *2* au recensement architectural et il est demandé de réaliser une étude historique sur l'aménagement du cimetière avant d'entreprendre un quelconque travail.

La Municipalité a fait appel à une historienne recommandée par la DGIP et le dossier est toujours en cours d'étude en fin d'année.

79000 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

L'année a été riche en demandes de permis de construire, projets d'envergure, réhabilitations, installations solaires et réaménagements divers. Les parcelles 9, 109, 162, 261, 265, 277, 310, 319, 390, 392, et d'autres ont fait l'objet de suivis techniques, d'enquêtes publiques et de validations réglementaires.

La commune de Montpreveyres collabore essentiellement avec le bureau technique Gemetris SA, ingénieurs géomètres brevetés, par le biais d'un contrat de partenariat.

La Municipalité sollicite également un prestataire externe concernant les demandes de permis de construire. Les dossiers font l'objet d'une analyse par le bureau ABA partenaires SA qui fonctionne en qualité de bureau technique. Les litiges qui peuvent survenir à la suite de ces analyses sont débattus par la Municipalité et une séance tripartite est organisée entre la Municipalité, le bureau technique et le maître d'œuvre, avant la délivrance du permis de construire.

Cette année, la Municipalité a statué sur les objets suivants :

Enquêtes publiques	Dispenses d'enquête publique	Délivrances de permis de construire	Délivrances d' autorisations municipales de minime importance	Annonces d'installations solaires (non soumises à autorisation) Annonces installations de pompes à chaleur Procédures simplifiées	Permis d'habiter et / ou d'utiliser
7	6	11	10	2/0	16

La municipale en charge de la police des constructions a reçu plusieurs demandeurs, architectes et futurs maîtres d'œuvre en préambule d'une demande de permis de construire. Certains ont été reçus à plusieurs reprises, ceci pour la conformité des demandes formelles et administratives.

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) répond aux exigences de la LAT révisée et du PDCn en matière d'utilisation rationnelle du sol. Elle couvre 12 communes de Lavaux-Oron et vise à organiser, densifier et optimiser les zones d'activités existantes. Le diagnostic montre que seules 23.7 ha de surfaces sont mobilisables et que la région devra accueillir 1'910 emplois en ZA à l'horizon 2040, provoquant un déficit de 719 EPT, soit 16.34 ha manquants. Le plan stratégique hiérarchise les zones, fixe trois types de destinations (productives, mixité limitée, mixtes) et prévoit des mesures de planification pour répondre aux besoins identifiés. Il impose une densité cible de 44 EPT/ha et identifie des secteurs potentiels d'extension dans les zones d'activités locales.

La SRGZA a été mise en enquête publique du 9 septembre au 8 octobre 2025, avec six observations déposées. Le projet n'a suscité aucune remarque ou opposition de la Commune de Montpreveyres. Elle constitue désormais le cadre incontournable pour les révisions de PACom et l'accueil futur des entreprises de la région. Un préavis sera présenté en début de l'année 2026 pour valider le processus d'adoption du plan directeur intercommunal relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités de Lavaux-Oron.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

82000 Sylviculture



Domaine forestier communal

Un délégué de la Municipalité participe aux assemblées générales. Comme lors de l'exercice précédent, l'année 2025 s'est caractérisée par des conditions climatiques chaudes et humides. Cette situation exceptionnelle a favorisé une croissance soutenue des jeunes peuplements ainsi que le développement important de la végétation concurrente, notamment les ronces. En conséquence, les interventions sylvicoles dans ces jeunes peuplements ont engendré des coûts nettement supérieurs aux prévisions budgétaires. Par ailleurs, la remise en état des chantiers affectés par des conditions de sol détrempé s'est avérée plus complexe que prévu.

Malgré ce contexte humide, les attaques de bostryche se sont poursuivies dans plusieurs peuplements fragilisés par les épisodes de sécheresse des années précédentes. Ces attaques ont provoqué la mortalité prématurée de nombreux épicéas avant leur maturité, représentant un volume supérieur à 200 m³.

Sur le plan économique, le marché du bois a connu une évolution favorable, en particulier dans le segment des bois d'industrie. Après plusieurs années marquées par des coupes sanitaires importantes liées aux infestations de bostryche, certains pays du nord de l'Europe et de l'Allemagne ont réduit leur niveau d'exploitation. Cette diminution de l'offre a contribué à une hausse des prix de vente.

Les volumes exploités sur le territoire communal de Montpreveyres se situent légèrement en dessus de la possibilité annuelle. Il convient de relever que, depuis l'inventaire forestier de 2019, les volumes récoltés n'ont pas excédé l'accroissement enregistré sur la même période, garantissant ainsi une gestion durable de la ressource.

	Volume total exploité en m ³	Feuillus en m ³	Résineux en m ³
Exploitation 2025	1063	109	841
Possibilité annuelle	950	200	750
Moyenne sur 7 ans (dernier inventaire)	835	180	655

Les travaux forestiers ont été confiés aux entreprises régionales habituelles et ont été réalisés à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Durant la période estivale, des soins culturaux ont été effectués sur une surface totale de 5.8 hectares par les entreprises forestières. Ces interventions, d'une ampleur supérieure à celles des années

précédentes, ont été conduites conformément aux directives cantonales et fédérales, dans une approche de sylviculture proche de la nature et intégrant les enjeux liés au changement climatique.

Des travaux de reboisement ont également été entrepris sur certaines surfaces affectées par le bostryche. Au total, 700 plants de diverses essences ont été mis en terre sur une surface excédant 0,68 hectare, contribuant ainsi à la diversification et à la résilience des peuplements forestiers.

Enfin, le bois de feu ainsi que le bois destiné au déchiquetage ont été partiellement commercialisés auprès de la coopérative Bois Énergie Jorat-Broye, dont la commune est membre. Cette collaboration s'inscrit dans une volonté de renforcer l'approvisionnement régional en bois-énergie. La situation financière de cette coopérative demeure saine ; un montant supérieur à CHF 2'000.- a été reversé à la commune au cours de l'exercice.

La Municipalité remercie tous les propriétaires, locataires et utilisateurs pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par les travaux exécutés en 2025.

84000 Tourisme

Office de tourisme « Moudon Région Tourisme »

La Municipalité a pris part aux séances liées au projet de Régionalisation de l'Office du tourisme de Moudon. Ce projet, présenté dans sa forme initiale, n'a toutefois pas abouti en raison d'un manque d'adhésion : seules huit communes y ont répondu favorablement. À la suite de ce constat, l'Office du tourisme de Moudon a proposé une convention de partenariat destinée à maintenir ses prestations tout en conservant son statut d'organisme communal. Après analyse, la Municipalité a décidé de ne pas adhérer à ce partenariat, estimant que le coût de la prestation est disproportionné par rapport aux avantages réellement perçus par la commune de Montpreveyres.

87900 Combustibles et énergie

Construction d'une station transformatrice, propriété de Romande Energie SA sise parcelle 152 sur le territoire communal

La Commune de Montpreveyres a décidé d'octroyer à la Société électrique le droit de construire et d'entretenir une ligne électrique aérienne ou souterraine sur son territoire. Cette autorisation inclut également l'installation des équipements annexes ainsi que le passage des artères de communication nécessaires au bon fonctionnement du réseau. Une station électrique a ainsi été implantée à proximité de la station de pompage sur la route de la Croix Neuve.

Pour encadrer ces aménagements, un contrat de servitude sera établi, accompagné de la constitution des droits d'usage, l'ensemble étant formalisé par acte notarié. Par cette démarche, la Municipalité garantit la sécurité juridique du projet tout en assurant que les installations puissent être maintenues durablement dans l'intérêt du service public.

9. FINANCES ET IMPOTS

96300 Immeubles du patrimoine financier

Immeuble « Les Vernettes », sis rue du Village 8-10

Gestion de l'immeuble : une année marquée par des travaux et quelques incidents

La Municipalité se déclare pleinement satisfaite du travail mené par la gérance en charge de l'immeuble. Parmi les interventions notables, l'installation de digicodes aux entrées 8 et 10 est désormais opérationnelle. Les portes de ces accès seront remplacées cette année, même si les cylindres existants devront être conservés en raison d'une erreur de commande.

Appartements : rénovations et remplacements d'équipements

Deux changements de locataires sont intervenus au cours de l'année. Les logements ont fait l'objet de travaux complets, incluant la réfection des peintures et le remplacement des moquettes par du parquet. Un appartement a été reloué, tandis que l'autre le sera en 2026.

Dans plusieurs appartements, des appareils électroménagers arrivés en fin de vie ont dû être remplacés. Par ailleurs, des fenêtres de type Velux ont été changées après l'apparition d'infiltrations d'eau.

Commerce « Le Rossignol » : nouveaux exploitants et cambriolage

Le commerce situé au rez-de-chaussée, « Le Rossignol », a changé d'exploitants au 1er mars. L'épicerie est désormais gérée par une société active dans la région lausannoise. L'épicerie a toutefois été la cible d'un cambriolage dans la nuit du 30 avril 2025. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie par les responsables. Le sinistre a été déclaré à l'assurance.

Abri public : entretien annuel et travaux demandés

Comme chaque année, la Protection civile Lavaux-Oron a procédé à l'inspection de l'abri public situé au sous-sol du bâtiment. Le rapport d'entretien recommande notamment le rangement des équipements afin d'en garantir l'accessibilité, ainsi que l'exécution de divers petits travaux de réparation.

Immeuble du collège sis chemin de la Rochette 2 (ancien collège)

Locaux dans les combles

Ce local aménagé avec tables et chaises est proposé aux sociétés locales pour leurs assemblées, aux commissions du Conseil pour leurs séances. Etc.



Locataires

Ecole du Potier

Compte tenu de la diminution du nombre d'élèves et à la suite de la requête des locataires, la Municipalité a réexaminé la situation et a décidé d'accorder une réduction du loyer, avec une reconduction du bail sur une base annuelle.

Compte tenu de la demande de l'École pour le renouvellement des autorisations cantonales nécessaires à l'exploitation de son activité, et au regard des exigences en matière de sécurité incendie, la Municipalité a procédé au remplacement des portes existantes par des portes conformes aux normes antifeu en vigueur.



Bâtiment de la laiterie (ancienne laiterie) - Congélateur

Les installations sanitaires sont mises à disposition du public pendant les horaires d'ouverture journaliers.

À la suite du succès du Food Truck lors des portes ouvertes de la Brasserie des Randonneurs, la Municipalité, en collaboration avec Queen Burger, avait décidé de reconduire l'initiative à un rythme bimensuel dès le lundi 18 août à 18h00, pour une durée de trois mois. Cette démarche visait à créer un nouvel espace de convivialité. Toutefois, faute d'un intérêt suffisant, l'expérience n'a pas été poursuivie au-delà de cette période.



Grande salle « des Balances »

Une réfection de qualité a été réalisée sur le parquet de la grande salle, mettant en valeur son caractère remarquable.

Location grande salle

Pour cette année, les rentrées de location proviennent de quelques réservations pour les résident·e·s du village, voire pour une personne extérieure. La salle est mise à disposition gratuitement pour les assemblées des sociétés locales, les répétitions du Théâtre l'Ouvre-Boîte ainsi que pour les repas de soutien des sociétés.

10. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 4/2026 présenté le 18 juin 2026,
 - ouï le rapport de la commission de gestion,
 - considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide
- d'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité le 20 avril 2026

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La Secrétaire



Philippe Thévoz

Vitalia Torny